



# En route vers le reporting électronique !

Juillet 2020



**Vous trouverez ci-dessous les dernières actualités autour du thème du reporting électronique.**

**Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous en septembre pour de nouvelles actualités.**

## Actualités ESMA

### Mise à jour du Manuel du reporting le 9 juillet 2020

Cette nouvelle version du Manuel de Reporting ESMA apporte notamment des précisions pour les **émetteurs** :

- sur l'utilisation des nouvelles balises IFRS non encore incluses dans la taxonomie ESEF (1.2.2),
- sur le block-tagging des notes annexes (1.3.3),
- sur la combinaison des line items et des axes (1.5.1),

et, pour les **éditeurs de logiciels**, sur les règles techniques auxquelles ils doivent se conformer. Retrouvez [ici](#) la publication complète.

### Incorporation de la taxonomie IFRS 2020 dans le Regulatory Technical Standard (RTS) :

La taxonomie IFRS 2020 publiée par l'IASB en mars 2020 a été incorporée dans le RTS en juin 2020. Cette taxonomie sera applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 mais les émetteurs peuvent choisir de l'appliquer par anticipation pour leurs comptes 2020. L'amendement du RTS non encore approuvé par la Commission Européenne est disponible [ici](#)



### Exemple de tagging ESEF

L'ESMA a publié un exemple de tagging (exemple du GLEIF) sur son site internet. L'exemple est disponible [ici](#)

# Formation : se préparer au mapping de ses états financiers

**KPMG Academy** vous propose une **demi-journée de formation le 10 septembre prochain** en classe virtuelle afin de vous préparer efficacement au mapping de vos états financiers primaires.

Retrouvez **le programme** de cette formation via le lien ci-dessous.



[En savoir plus](#)

# Solution de Disclosure Management : comment en faire un outil rentable ?



La mise en œuvre du reporting ESEF peut conduire à s'interroger sur l'opportunité de la mise en place d'un outil de *Disclosure Management*. Comme pour tout investissement, la décision doit être motivée par des facteurs économiques et faire l'objet d'un calcul de rentabilité. Que vous soyez déjà équipé d'un outil de *Disclosure Management* ou en cours de réflexion pour vous équiper, voici quelques éléments pour vous aider à rentabiliser au mieux votre investissement.

[En savoir plus](#)

Découvrez [ici](#) notre nouvelle page internet « Reporting ESEF (iXBRL) : Assurer la transition vers le reporting électronique »

---

## Nos spécialistes restent à votre écoute

*Pour vos projets de digitalisation ou d'amélioration de votre communication financière, de mise en conformité aux exigences ESEF, KPMG peut vous accompagner et vous faire bénéficier aussi bien d'une expertise technologique que d'un savoir-faire issu des meilleures pratiques financières et de gestion de projet.*

*N'hésitez pas à contacter notre équipe de spécialistes.*

### **Astrid Montagnier**

Associée  
Global Assurance, Normes  
comptables et Reporting

### **Jean-Pierre Valensi**

Associé,  
Capital Markets Advisory

### **Jean Blascos**

Associé,  
Responsable de la Direction  
technique

### **Etienne Cunin**

Director Capital Markets

### **Judicaël Ridel**

Senior Manager  
Technology  
Transformation

### **Siong Ho Wang Yin**

Senior Manager  
Global Assurance, Normes  
comptables et Reporting

---

[kpmg.fr/mediasocial](https://kpmg.fr/mediasocial)



### [Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG\*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).  
Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

\* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.